Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, en réponse à une question sur le soutien de la France aux minorités culturelles et religieuses et à la sauvegarde du patrimoine en Irak et en Syrie, au Sénat le 12 mars 2015.

2015-03-12

La France participe activement à la protection et à la sauvegarde du patrimoine des chrétiens d'Orient en Syrie et en Irak. Elle s'appuie pour cela sur les cinq conventions de l'UNESCO relatives à la protection des patrimoines et de la diversité culturelle, auxquelles s'ajoute la Convention de La Haye de 1954 sur la protection du patrimoine en situation de conflit armé. Le programme «Mémoire du Monde» de l'UNESCO complète le dispositif.

La France est à l'origine de deux évènements mobilisateurs organisés avec l'UNESCO : l'un a eu lieu en 2013, pour la protection du patrimoine syrien, l'autre en septembre 2014 pour la protection du patrimoine irakien, auquel Mgr Pascal Gollnisch, directeur général de l'Œuvre d'Orient était invité. Des plans d'action ont été adoptés en 2014 pour l'établissement d'inventaires, la cartographie détaillée des sites, la surveillance des sites et collections en prévention du pillage, et la formation à la répression du trafic de biens culturels. Les fonds de coopération de l'UE avec l'UNESCO ont été mobilisés.

En octobre 2014, le conseil exécutif de l'UNESCO a adopté, sur proposition conjointe de la France et du gouvernement irakien, une résolution condamnant fermement les atteintes au patrimoine archéologique, historique, culturel et religieux de l'Irak et appelant à veiller à la sauvegarde et au respect des pratiques, rituels et expressions culturelles des différentes communautés ethniques et religieuses en Irak. Pour lutter contre le trafic de biens culturels issus du pillage qui finance le terrorisme, un appel à ratifier et mettre en œuvre la convention UNESCO de 1970 a été lancé.

Le soutien de la France aux minorités culturelles et religieuses s'exerce également au Conseil des droits de l'Homme et au Conseil de sécurité des Nations unies : la protection du patrimoine et de la diversité culturelle ont été prises en compte dans la résolution 2139 du 22 février 2014 concernant la Syrie et la résolution 2170 concernant la situation en Irak du 15 août 2014.

source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 19 mars 2015

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/194143-laurent-fabius-12032015-soutien-france-minorites-culturelles-religieuses